

VAR HABITAT – OPH DU VAR

Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR
Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9

EXTRAIT

26

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de
VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du **16 OCTOBRE 2026**

Objet de la délibération :

**FOYER LOU JAS -
OLLIIOULES
MODERNISATION DE
L'UNITE PROTEGEE
(UP)**

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR
conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à :
LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : **M. Thierry ALBERTINI**

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : **23**

Présents : Thierry ALBERTINI, Catherine BASCHIERI, Christian BRIEL, Michèle BUGEAU, Dominique CAPITAINE, Solange CHIECCHIO, Dalila CHOUIAH, Carmen COINTREL, Patrick EVEILLEAU, Jeannine GHIO, Nathalie JANET, Loïc GUILLEUX, Serge PELLEGRIN, Jacques PEYROT, Christophe REGIMBEAU, Valérie RIALLAND,

Patrick DEBIEUVRE, ayant donné pouvoir à T ALBERTINI
Marc ESPONDA, ayant donné pouvoir à D CAPITAINE
Josée MASSI, ayant donné pouvoir à J GHIO

Absents et excusés : Martine ARENAS, Jean-Michel DRAGONE
Delphine GROSSO, Marc LAURIOL

Représentants du CSE excusés : Didier D'HOTEL, Stéphanie MANETTI

Commissaire du gouvernement : M LOUBEYRE (DDTM du Var)

Monsieur le Président dit :

Chers Collègues,

Var Habitat a été sollicité par le Centre Communal d'Action Sociale - CCAS de la commune d'Ollioules, locataire du foyer « Lou Jas », propriété de Var Habitat, afin de conduire la modernisation de l'Unité Protégée, située au R+1.

Pour mémoire cet EHPAD est un bâtiment en R+3, dont le RDC est composé de zones administratives et activités (repas, détente, coiffure etc.) ; 2 étages sont quant à eux destinés aux logements (R+2 et R+3).

Le R+1 est quant à lui spécialisé « Unité Protégé » (*logements et zones médicales - local médecin, infirmières etc.*).

L'objet de la modernisation de cet UP consiste à sécuriser un environnement « simple » constitué de chambres et de regrouper sur l'aile du bâtiment, les fonctions « santé ».

Le prix de revient des travaux de modernisation l'Unité Protégée s'élèverait à 130 000 €TTC.

Le financement de cette intervention se composerait d'un emprunt souscrit par Var Habitat d'une durée de 10 à 15 ans (à définir avec le CCAS en fonction des taux d'emprunt au moment de la souscription dudit emprunt) et d'une participation financière du Conseil Départemental du VAR, sous forme de subvention.

Ces travaux nécessiteront une revalorisation de l'assiette de la redevance annuelle eu égard à l'emprunt devant être contracté.

Un avenant sera nécessaire afin de procéder à la modification des conditions actuelles de la redevance annuelle et de ses composantes.

Je vous demande donc de bien vouloir autoriser le Directeur Général :

- à entreprendre la réalisation de cette opération et son coût prévisionnel,
- à procéder au lancement des études, appels d'offres service et travaux et à la signature des marchés afférents,
- à déposer les dossiers de demande de subvention afférents,
- à signer l'avenant à la convention de location,
- à signer tous les actes à intervenir nécessaires à la réalisation de l'opération

Le Conseil d'Administration après avoir entendu l'exposé de son Président, l'adopte à l'unanimité et le transforme en délibération, accordant ainsi les autorisations sollicitées.

Le Président,

Thierry ALBERTINI